

**Réaliser la transition énergétique
sur de nouvelles bases
pour le secteur de l'électricité québécois**

Mémoire soumis au
Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
*Consultation sur l'encadrement et le développement
des énergies propres au Québec*

Pierre-Olivier Pineau, Johanne Whitmore et Sylvain Audette

Chaire de gestion du secteur de l'énergie
HEC Montréal

26 juillet 2023

Sommaire

Pour réaliser la transition énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) selon les cibles du gouvernement, le secteur de l'énergie devra profondément évoluer dans les années à venir. Une telle évolution ne peut pas se faire dans le cadre actuel, qui n'est pas adapté à la nouvelle réalité technologique et économique du Québec. La Chaire de gestion du secteur de l'énergie propose huit recommandations, dans les trois axes de réflexion proposé par le gouvernement du Québec.

Axe 1. Équilibre de l'offre et de la demande

Recommandation 1 : Ouvrir rapidement le marché de la fourniture d'électricité aux consommateurs industriels à tous les producteurs.

Dans le contexte où l'obligation de desservir serait encadrée dans de nouvelles lois, et afin de ne pas faire reposer sur Hydro-Québec est ses clients réglementés un poids indu de la croissance de la consommation d'électricité, une ouverture de la production et de la vente d'électricité à tous les acteurs souhaitant s'y consacrer est recommandée. Cela permettrait à des acteurs diversifiés (entreprises privées, coopératives, municipalités) de développer des solutions innovantes et adaptées aux réalités technologiques et économiques actuelles.

Recommandation 2 : Préparer une ouverture équitable du marché de la fourniture d'électricité aux autres consommateurs (commerciaux et résidentiels).

L'accroissement du niveau de vie au Québec des 20 dernières années et les innovations techniques ne justifient plus une prise en charge complète de la fourniture d'électricité par Hydro-Québec. Les infrastructures en transport et distribution peuvent demeurer réglementer mais l'ouverture graduelle du marché de la composante « énergie » pourrait stimuler l'innovation avec des idées d'autoproduction ou de stockage. Avec plus de 8 000 kWh par année par habitant en moyenne dans le secteur résidentiel, avec 25 000 kWh pour une maison unifamiliale standard, les besoins essentiels des Québécois sont largement satisfaits. Si une consommation supplémentaire était souhaitée, elle devrait être entièrement prise en charge par les consommateurs eux-mêmes.

Recommandation 3 : Inscrire dans la loi une obligation de mise à jour du potentiel technico-économique en efficacité énergétique et rendre sa réalisation un critère aux éventuelles aides aux consommateurs.

Il est très difficile actuellement d'établir des potentiels technico économiques dans le contexte de la transition énergétique, les méthodes actuelles doivent être mise à jour pour mieux refléter les coûts évités (énergie et puissance), en fonction des périodes de l'année et de la saturation géographique du réseau. Au fur et à mesure que l'électrification s'accélèrera, si les coûts évités des approvisionnements pourraient marginalement baisser, ceux en transport et distribution risquent d'augmenter systématiquement, augmentant d'autant le potentiel en efficacité énergétique. Si des aides sont octroyées aux consommateurs, celles-ci doivent être conditionnelles à la réalisation du potentiel d'efficacité énergétique.

Axe 2. Tarification

Recommandation 4 : Séparer dans les tarifs les coûts de production, de transport et de distribution, et penser à l'équilibrage du réseau.

Pour permettre aux consommateurs de mieux comprendre le système électrique, les coûts de ces trois composantes doivent être plus clairement identifiables dans la facturation. Il faudrait aussi envisager d'ajouter une composante « équilibrage » du réseau afin de lancer un signal de prix pour le profil annuel de consommation, du moins dans les catégories moyenne et grandes puissances ainsi que pour les auto producteurs éventuels.

Recommandation 5 : Faire payer les coûts de transport et de distribution par un tarif de puissance.

Les coûts de transport et de distribution, qui ne dépendent pas du volume d'énergie mais majoritairement de la capacité des infrastructures, ne doivent plus être recouverts par un tarif par kilowattheure. Ils doivent plutôt être exprimés à travers un tarif incluant une forte composante de puissance, en \$/kW. Cela favoriserait les usages et les solutions minimisant les demandes en puissance sur le réseau électrique. Cela permettrait aussi de stabiliser et de mieux prévoir les revenus du distributeur et les dépenses des consommateurs, puisque les usages des capacités des réseaux sont moins volatiles que la consommation d'énergie. Les innovations comme la production décentralisée et

le stockage seraient ainsi développées pour tenir compte des besoins en puissance, et non pas sur une base faussée avec majoritairement des kWh.

Recommandation 6 : Mettre graduellement fin à l’interfinancement

Le gouvernement devrait s’assurer de viser une fin à l’interfinancement pour favoriser la compétitivité des entreprises et cesser de subventionner les consommateurs résidentiels, qui dans leur ensemble n’ont plus besoin de l’être. Les ménages à faible revenu devraient pouvoir compter sur des actions spécifiques et ciblées, leur permettant d’avoir accès à des logements où la température reste confortable à l’année longue. Dans l’objectif d’offrir une alternative qui tiendrait compte des enjeux au Québec, la correction de l’interfinancement aux tarifs classique (D) avec composante énergie actuelle devrait se faire de manière à rendre les tarifs flex D plus attractifs, pour ceux qui veulent contrôler les hausses tarifaires plus élevées.

Axe 3. Gouvernance

Recommandation 7 : Mettre en place les structures nécessaires pour mettre en œuvre un plan intégré des ressources énergétiques (PIRE).

Le gouvernement doit œuvrer pour qu’un PIRE soit disponible, issu d’une concertation avec les acteurs du secteur (entreprises, organismes non-gouvernementaux, citoyens). Ce PIRE doit indiquer le chemin que va prendre la société québécoise pour atteindre la carboneutralité, et permettre lors de son élaboration de débattre des arbitrages à faire. Ce plan intégré serait alors un guide pour la Régie et les distributeurs lors de l’élaboration de leurs Plan d’approvisionnement respectifs.

Recommandation 8 : Officialiser le rôle de la Régie de l’énergie dans la transition énergétique.

La Régie de l’énergie, comme tribunal administratif du secteur de l’énergie, doit voir son rôle dans la transition énergétique et la réduction des émissions de GES être rendu explicite. L’article 5 de l’actuelle loi sur la régie de l’énergie, qui mentionne le développement durable et l’équité, est insuffisant pour obliger les Régisseurs à prendre en compte ces notions dans leurs décisions. Celles-ci doivent toutes être guidées par les objectifs de la décarbonation, dans un esprit d’équité et d’efficacité économiques.

Table des matières

Sommaire.....	2
Axe 1. Équilibre de l'offre et de la demande.....	2
Axe 2. Tarification.....	2
Axe 3. Gouvernance.....	3
Introduction.....	5
1. Équilibre de l'offre et de la demande : responsabiliser les consommateurs.....	6
2. Tarification : réconcilier les prix et les coûts.....	8
3. Gouvernance : se coordonner avec un plan intégré des ressources énergétiques.....	11
Conclusion.....	13
Références.....	14

Introduction

Le Québec vise une réduction en 2030 de 37,5 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) sous le niveau de 1990 et la carboneutralité pour 2050. Cela demandera une profonde transformation des marchés énergétiques étant donné que plus des deux-tiers des émissions de GES proviennent des énergies fossiles (produits pétroliers, gaz naturel, charbon), et que ceux-ci satisfont environ 50 % des besoins énergétiques du Québec. Retirer les hydrocarbures de la consommation d'énergie dans les 27 années qui nous séparent de 2050, sans pénaliser le niveau de vie des Québécois, est un objectif sans précédent. Il exigera de repenser notre système énergétique en profondeur. Si les énergies propres (incluant l'hydroélectricité, l'éolien, le solaire, la biomasse et la géothermie) joueront un important rôle dans un système énergétique carboneutre, la maîtrise et l'optimisation de la consommation d'énergie seront aussi critiques au succès de la transition énergétique.

Le présent mémoire vise à contribuer à la réflexion organisée par le gouvernement du Québec dans le cadre *Consultation sur l'encadrement et le développement des énergies propres au Québec*. Cette consultation se positionne dans un contexte de décarbonation, pour moderniser le cadre légal et réglementaire du secteur de l'énergie. Ce nouveau cadre légal et réglementaire devra soutenir la décarbonation et l'atteinte de objectifs de réduction des émissions de GES.

Ce mémoire s'articule autour des trois axes identifiés par le gouvernement, et fait huit recommandations concrètes, résumées dans le tableau suivant.

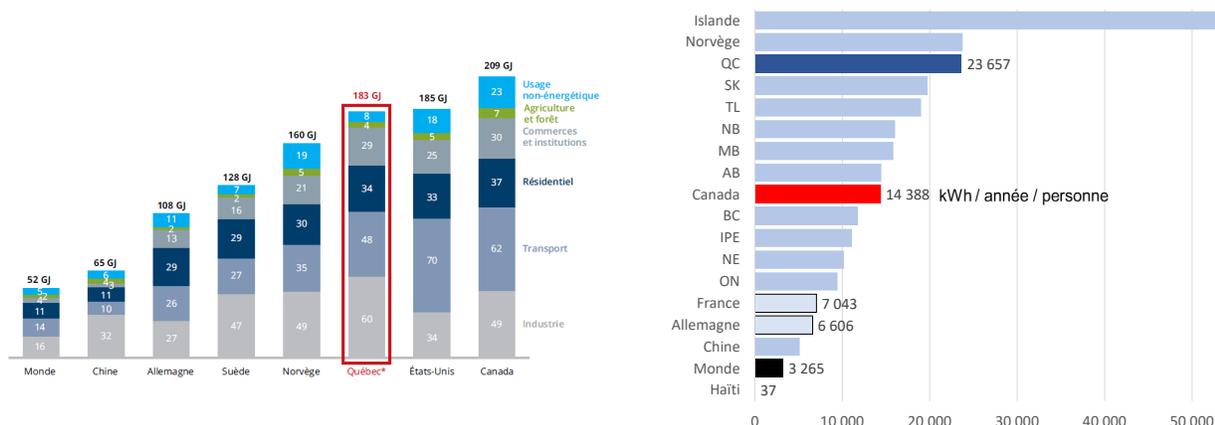
Axe	Recommandation
1. <i>Équilibre de l'offre et de la demande</i>	<ol style="list-style-type: none">1. Ouvrir rapidement le marché de la fourniture d'électricité aux consommateurs industriels à tous les producteurs.2. Préparer une ouverture équitable du marché de la fourniture d'électricité aux autres consommateurs (commerciaux et résidentiels).3. Inscrire dans la loi une obligation de mise à jour du potentiel technico-économique en efficacité énergétique et rendre sa réalisation un critère aux éventuelles aides aux consommateurs.
2. <i>Tarification</i>	<ol style="list-style-type: none">4. Séparer dans les tarifs les coûts de production, de transport et de distribution, et penser à l'équilibrage du réseau.5. Faire payer les coûts de transport et de distribution par un tarif de puissance.6. Mettre fin graduellement à l'interfinancement.
3. <i>Gouvernance</i>	<ol style="list-style-type: none">7. Mettre en place les structures nécessaires pour mettre en œuvre un plan intégré des ressources énergétiques (PIRE).8. Officialiser le rôle de la Régie de l'énergie dans la transition énergétique.

Le reste de ce mémoire élabore sur ces propositions.

1. Équilibre de l'offre et de la demande : responsabiliser les consommateurs

Le Québec est parmi les plus grands consommateurs d'énergie par habitant à l'échelle mondiale, et d'électricité en particulier (voir les graphiques 1a et 1b). Il a aussi la chance d'avoir un approvisionnement électrique presque complètement décarbonisé, grâce à sa production d'électricité hydroélectrique, éolienne et issue de la biomasse.

Graphique 1. Consommation d'énergie (a) et d'électricité (b) par habitant au Québec et ailleurs



Sources: Whitmore et Pineau, 2023, AIE, 2022; sauf * pour le Québec, Statistique Canada, 2022a et 2023a et 2023b.

En ce qui concerne l'électricité, une forme d'énergie qui prendra plus d'importance dans une économie décarbonée, les consommateurs québécois n'ont jamais eu à se soucier des approvisionnements : c'est Hydro-Québec qui s'en charge. De plus, grâce à une géographie favorable au développement hydroélectrique, la Québec dispose d'une relative abondance d'hydroélectricité qui peut être vendue à des prix nettement plus bas qu'ailleurs en Amérique du Nord (Hydro-Québec, 2022).

Avec plus de 20 000 kWh par habitant par année (dont plus de 8 000 kWh pour la consommation résidentielle et 25 000 kWh par résidence unifamiliale), la consommation d'électricité au Québec est déjà très élevée et satisfait aux besoins sociaux. Il n'est donc plus justifié que Hydro-Québec garantisse à tous les consommateurs, industriels, commerciaux et résidentiels un approvisionnement électrique au-delà d'un seuil minimal. L'obligation de service à un tarif réglementé « le plus bas possible », qui caractérise actuellement le monopole de distribution d'électricité, n'est plus justifié par la nécessité d'offrir un accès aux énergies modernes, comme c'était le cas lorsque toutes les régions du Québec n'avaient pas accès à l'électricité, et comme c'est encore le cas dans des pays à faible revenu. Dans un pays riche comme le Québec, dont le produit intérieur brut (PIB) réel a cru de 32 % entre 2000 et 2020, la croissance de la consommation d'énergie doit être assumée par les consommateurs, au prix réel de ce que cette nouvelle consommation coûte, c'est-à-dire « juste et raisonnable » pour la transition énergétique à moyen et long terme.

Ainsi, si de nouvelles industries cherchent à s'installer au Québec et à consommer de l'électricité, elles devraient pouvoir le faire en négociant des contrats d'approvisionnement avec les producteurs intéressés à fournir de l'électricité, à un prix librement établi entre les parties. Les services de transport d'électricité continueraient d'être offerts par Hydro-Québec, à un tarif régulé, comme c'est déjà le cas. Étant donné les enjeux de puissance en avec l'hiver québécois pour la décarbonation, l'idée d'un tarif d'équilibrage devrait aussi être explorée, afin de mieux refléter les coûts en fonction des saisons et de la pointe hivernale.

À moyen terme, les consommateurs commerciaux et résidentiels devraient aussi voir leur consommation d'électricité passer à un système plus ouvert, qui réconcilie davantage le prix de l'électricité avec sa valeur

sur le marché. Si le Québec souhaite protéger un « bloc » d'énergie pour les consommateurs résidentiels, une allocation annuelle de 8 000 kWh par habitant pourrait être offerte à un niveau de prix équivalent au prix actuel. Pour une consommation supérieure, les consommateurs devraient trouver leur source d'approvisionnement : soit une autoproduction, soit un contrat avec un fournisseur externe (Hydro-Québec ou un autre fournisseur, mais à un tarif non-réglementé).

Enfin, dans la mesure où le Québec souffre d'une faible productivité énergétique, soit la richesse créée par unité d'énergie consommée (voir Whitmore, Pineau et Harvey, 2019, et Whitmore et Pineau, 2023), il est important de la stimuler. Le potentiel technico-économique en efficacité énergétique est un outil important pour guider les efforts de réduction de la consommation. Si des aides (subventions, tarifs spéciaux) sont octroyées à des consommateurs, il est essentiel qu'elles soient conditionnelles à la réalisation de ce potentiel d'efficacité énergétique et à une meilleure gestion de l'énergie.

Recommandation 1 : Ouvrir rapidement le marché de la fourniture d'électricité aux consommateurs industriels à tous les producteurs.

Pour ne pas faire reposer sur Hydro-Québec et ses clients réglementés le poids de la croissance de la consommation d'électricité, une ouverture de la production et de la vente d'électricité à tous les acteurs souhaitant s'y consacrer est recommandée. Cela permettrait à des acteurs diversifiés (entreprises privées, coopératives, municipalités) de développer des solutions innovantes et adaptées aux réalités technologiques et économiques actuelles.

Recommandation 2 : Préparer une ouverture équitable du marché de la fourniture d'électricité aux autres consommateurs (commerciaux et résidentiels).

L'accroissement du niveau de vie au Québec des 20 dernières années et les innovations techniques ne justifient plus une prise en charge complète de la fourniture d'électricité par Hydro-Québec. Avec plus de 8 000 kWh par année par habitant en moyenne dans le secteur résidentiel, les besoins essentiels des Québécois sont largement satisfaits. Si une consommation supplémentaire était souhaitée, elle devrait être entièrement prise en charge par les consommateurs eux-mêmes.

Recommandation 3 : Incrire dans la loi une obligation de mise à jour du potentiel technico-économique en efficacité énergétique et rendre sa réalisation un critère aux éventuelles aides aux consommateurs.

Il est très difficile actuellement d'établir des potentiels technico économiques dans le contexte de la transition énergétique, les méthodes actuelles doivent être mise à jour pour mieux refléter les coûts évités (énergie et puissance), en fonction des périodes de l'année et de la saturation géographique du réseau. Au fur et à mesure que l'électrification s'accélèrera, si les coûts évités des approvisionnements pourraient marginalement baisser, ceux en transport et distribution risquent d'augmenter systématiquement, augmentant d'autant le potentiel en efficacité énergétique. Si des aides sont octroyées aux consommateurs, celles-ci doivent être conditionnelles à la réalisation du potentiel d'efficacité énergétique.

Ces recommandations permettraient d'établir un équilibre entre l'offre et la demande en minimisant les barrières économiques arbitraires associées à l'allocation de blocs d'énergie qu'Hydro-Québec ou le gouvernement devront effectuer si le marché n'est pas ouvert à tous les acteurs.

2. Tarification : réconcilier les prix et les coûts

Le prix de l'électricité est essentiellement la somme de trois grandes composantes du coût :

1. Production de l'énergie
2. Transport (lignes à hautes tension)
3. Distribution (réseau local et compteurs)

Au Québec, Hydro-Québec s'occupe de ces trois secteurs. Des producteurs privés sont aussi actifs en production, mais vendent l'énergie produite à Hydro-Québec à travers des contrats à long-terme. Les lois actuelles interdisent en effet la vente directe à des consommateurs.

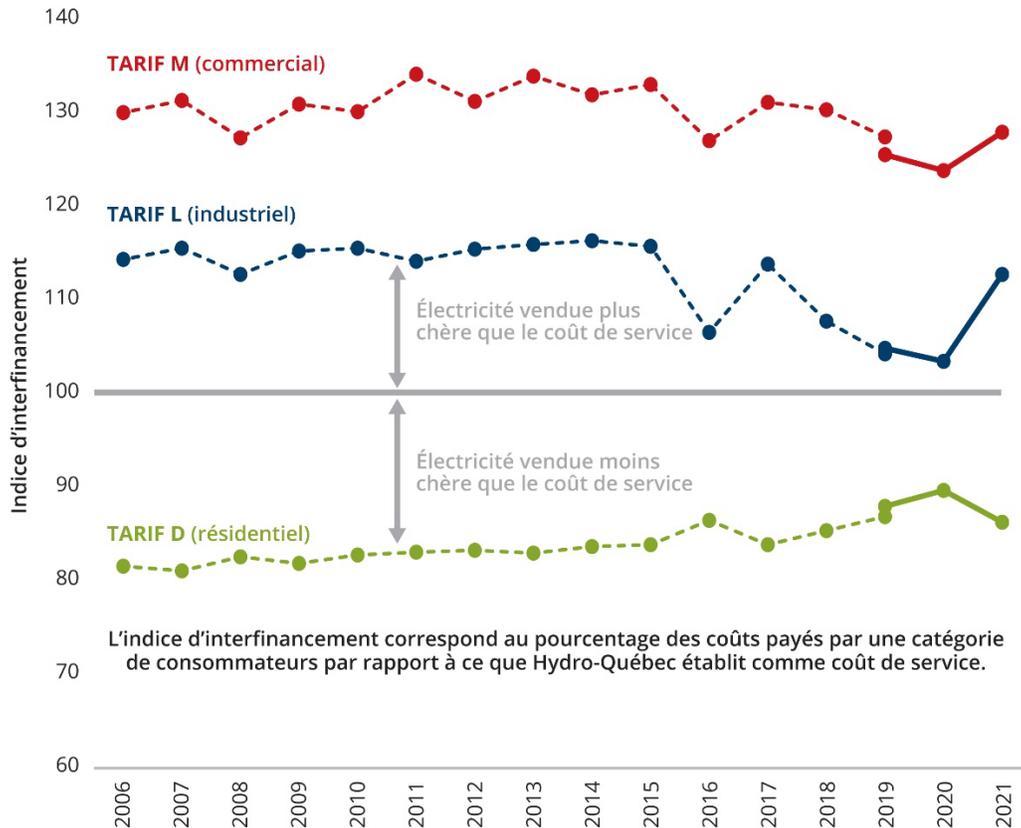
Les tarifs d'électricité devraient davantage refléter la structure de coût du secteur en décomposant plus explicitement ces trois grandes catégories. Outre une transparence accrue, ce changement permettrait de mieux signaler aux consommateurs (à travers des prix distincts) les contraintes existantes en production, transport et distribution. Cela faciliterait aussi les solutions innovantes pour répondre aux défis spécifiques de la production, du transport et de la distribution.

En plus de ne pas bien refléter les composantes des coûts, les tarifs actuels d'électricité sont sujets à un ajustement arbitraire qui abaisse le prix pour les consommateurs résidentiels et augmente le prix des consommateurs commerciaux et industriel, comme l'illustre le graphique 2 sur l'interfinancement au Québec. Ainsi, les consommateurs résidentiels ne paient que 85 % de ce qu'il en coûte à Hydro-Québec pour les servir (somme des coûts de production, de transport et de distribution), alors que les clients commerciaux (au tarif M) paient 130 % de ces coûts de service, et les clients industriels 110 %.

Historiquement, le gouvernement évite de proposer une hausse des prix de l'électricité pour améliorer la consommation d'énergie par crainte de susciter un revirement de l'opinion publique. Or, ces bas prix contribuent grandement à très forte consommation des Québécois. Pour réussir la transition énergétique, le gouvernement devra revoir son approche à la communication des prix de l'énergie de manière à conditionner les attentes et comportements des consommateurs.

Une récente publication dans le journal *Nature* conclut que le fait d'avertir les gens d'une augmentation imminente du prix de l'eau contribue à réduire la consommation autant que l'augmentation elle-même (Agarwal et al., 2023). Selon la co-auteure, « les gens réagissent aux changements de prix, mais aussi à l'information sur les prix » (Wanna, 2023). Comme pour l'eau, les consommateurs ne portent pas toujours attention aux prix de l'électricité. Ils ont donc besoin de messages clairs pour qu'ils s'habituent à ce que la possibilité d'une hausse de prix, si les efforts volontaires s'avèrent insuffisants, favorise une utilisation plus efficace de l'énergie. Le gouvernement devrait donc développer une approche à la communication des prix de l'électricité de manière à sensibiliser la population et susciter des changements de comportement.

Graphique 2. Évolution de l'interfinancement entre 2006 et 2021



Source : Whitmore et Pineau (2023)

Cet interfinancement, s'il était justifié historiquement pour favoriser l'accès à l'électricité à une population encore mal servie en énergie moderne, n'est plus justifiée dans un contexte de grande consommation et de richesse collective importante. Dans l'objectif d'offrir une alternative qui tiendrait compte des enjeux au Québec, la correction de l'interfinancement aux tarifs classique (D) avec composante énergie actuelle devrait se faire de manière à rendre les tarifs flex D plus attrayants, pour ceux qui veulent contrôler les hausses tarifaires plus élevées.

Pour réconcilier les prix et les coûts, pour favoriser l'émergence de solutions spécifiques aux enjeux de production, de transport et de distribution et enfin corriger l'interfinancement, les trois recommandations suivantes sont faites.

Recommandation 4 : Séparer dans les tarifs les coûts de production, de transport et de distribution.

Pour permettre aux consommateurs de mieux comprendre le système électrique, les coûts de ces trois composantes doivent être clairement identifiés dans la facturation.

Recommandation 5 : Faire payer les coûts de transport et de distribution par un tarif de puissance.

Les coûts de transport et de distribution, qui ne dépendent pas du volume d'énergie mais de la capacité des infrastructures, ne doivent plus être recouverts par un prix par kilowattheure. Ils doivent plutôt être exprimés à travers un tarif de puissance, en \$/kW. Cela favoriserait les usages et les solutions minimisant les demandes en puissance sur le réseau électrique. Cela permettrait aussi de stabiliser et de mieux prévoir les revenus du distributeur et les dépenses des consommateurs, puisque les usages des capacités des réseaux sont moins volatiles que la consommation d'énergie.

Recommandation 6 : Mettre fin à l'interfinancement.

Le gouvernement devrait s'assurer de mettre fin à l'interfinancement pour favoriser la compétitivité des entreprises et progressivement cesser de subventionner les consommateurs résidentiels, en rendant la tarification en fonction de la puissance plus attrayante, et donc mettre fin progressivement à l'interfinancement des tarifs classiques comme le D. Les ménages à faible revenu devraient pouvoir compter sur des actions spécifiques et ciblées, leur permettant d'avoir accès à des logements où la température reste confortable à l'année longue.

3. Gouvernance : se coordonner avec un plan intégré des ressources énergétiques

Étant donné l'ampleur de la coordination requise pour réaliser la transition énergétique, notamment en ce qui va concerner l'élimination progressive des usages de produits pétroliers, du gaz naturel fossile et du charbon, il est nécessaire qu'un plan global de la production et de la consommation d'énergie soit réalisé. Ce plan doit intégrer toutes les ressources énergétiques, incluant les interconnexions avec nos voisins et les options de réduction de la consommation d'énergie, pour pouvoir mieux guider les acteurs économiques sur les actions à réaliser à court, moyen et plus terme.

Ce plan identifierait les sources de production d'énergie à privilégier, les besoins en infrastructure de transport et de distribution, ainsi que les secteurs de consommation où des réductions pourraient être réalisées. Des contraintes et des incitatifs ciblés pourraient par la suite permettre aux acteurs de réaliser les objectifs du plan.

Pour éviter d'éventuels conflits d'intérêts entre les institutions réglementaires et les intérêts politiques, privés et citoyens, le processus d'élaboration du PIRE pourrait reposer sur un modèle de gouvernance transparent avec une direction copartagée. Le modèle du Clean Air Strategic Alliance serait à considérer (CASA, 2023). Il a été créé en 1994 comme nouveau moyen de gérer la qualité de l'air en Alberta. CASA est un partenariat de collaboration composé de représentants choisis par l'industrie, le gouvernement, les autochtones et les organisations non gouvernementales. Chaque partenaire s'est engagé à mettre en place un système complet de gestion de la qualité de l'air pour l'Alberta.

Recommandation 7 : Mettre en place les structures nécessaires pour mettre en œuvre un plan intégré des ressources énergétiques (PIRE).

Le gouvernement doit œuvrer pour qu'un PIRE soit disponible, issu d'une concertation avec les acteurs du secteur (entreprises, organismes non-gouvernementaux, citoyens). Ce PIRE doit indiquer le chemin que va prendre la société québécoise pour atteindre la carboneutralité, et permettre lors de son élaboration de débattre des arbitrages à faire.

L'article 5¹ de la Loi sur la Régie de l'énergie (LRÉ) mentionne que la Régie doit exercer ses compétences en tenant compte du développement durable et de l'équité. Il est généralement interprété sous un angle strictement d'efficacité économique (plus bas prix). Or, des risques et des coûts additionnels seront associés à l'innovation technologique et à la transformation du marché dans le contexte de la transition énergétique. Cette rigidité agit comme un frein à l'innovation des marchés et à l'atteinte des cibles de transition énergétique et de décarbonation au Québec (Whitmore, Pineau et Audette, 2021). La LRÉ doit donc être reformulée pour officialiser le rôle de la Régie dans la transition énergétique et à prendre en compte explicitement les impacts et retombées environnementaux et sociaux dans son processus décisionnel.

¹ RÉ Art. 5 : « Dans l'exercice de ses fonctions, la Régie assure la conciliation entre l'intérêt public, la protection des consommateurs et un traitement équitable du transporteur d'électricité et des distributeurs. Elle favorise la satisfaction des besoins énergétiques dans le respect des objectifs des politiques énergétiques du gouvernement et dans une perspective de développement durable et d'équité au plan individuel comme au plan collectif. », <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/R-6.01>

La rigidité de la Régie se manifeste aussi dans ses pratiques procédurales face à l'innovation dans les marchés, dont l'émergence de nouvelles énergies (biocarburants, gaz naturel renouvelable, hydrogène vert), les changements de modèles d'affaires et l'émergence de la distribution décentralisée.

Recommandation 8 : Officialiser le rôle de la Régie de l'énergie dans la transition énergétique.

La Régie de l'énergie, comme tribunal administratif du secteur de l'énergie, doit voir son rôle dans la transition énergétique et la réduction des émissions de GES être rendu explicite. Ses décisions doivent toutes être guidées par les objectifs de la décarbonation, dans le meilleur intérêt économiques des acteurs du secteur et de la société québécoise.

Conclusion

Le Québec, comme tous les états du monde, a de grandes transformations à réaliser dans son secteur énergétique. Si la province est choyée par son accès à d'importantes sources d'énergie renouvelables et par un grand potentiel de croissance de sa production, elle est aussi caractérisée à l'heure actuelle par une importante consommation d'énergie. Cette consommation peut être mieux gérée, et même diminuer dans certains cas.

Pour que la transition énergétique se déploie dans un contexte cohérent et robuste, nous faisons huit recommandations au gouvernement, couvrant les trois axes de réflexion qu'il a proposés. Ces recommandations sont les suivantes :

- Recommandation 1** : Ouvrir rapidement le marché de la fourniture d'électricité aux consommateurs industriels à tous les producteurs.
- Recommandation 2** : Préparer une ouverture du marché de la fourniture d'électricité aux autres consommateurs (commerciaux et résidentiels).
- Recommandation 3** : Incrire dans la loi une obligation de mise à jour du potentiel technico-économique en efficacité énergétique et rendre sa réalisation un critère aux éventuelles aides aux consommateurs.
- Recommandation 4** : Séparer dans les tarifs les coûts de production, de transport et de distribution.
- Recommandation 5** : Faire payer les coûts de transport et de distribution par un tarif de puissance.
- Recommandation 6** : Mettre fin à l'interfinancement.
- Recommandation 7** : Mettre en place les structures nécessaires pour mettre en œuvre un plan intégré des ressources énergétiques (PIRE).
- Recommandation 8** : Officialiser le rôle de la Régie de l'énergie dans la transition énergétique.

Références

- Agarwal, S., Araral, E., Fan, M. et al., 2023. « The effects of policy announcement, prices and subsidies on water consumption », *Nature Water* 1, 176–186, <https://doi.org/10.1038/s44221-023-00028-1>
- AIE [Agence internationale de l'énergie], 2022. *World Energy Balances*, <https://www.iea.org/data-and-statistics/data-product/world-energy-balances>
- CASA, 2023. *Consensus Process*, page web consultée le 4 juillet 2023, <https://www.casahome.org/consensus-process/>
- Hydro-Québec, 2022. *Comparaison des prix de l'électricité dans les grandes villes nord-américaines Tarifs en vigueur le 1er avril 2022*, Montréal : Hydro-Québec.
- Statistique Canada, 2022. *Tableau 25-10-0029-01 Disponibilité et écoulement d'énergie primaire et secondaire en térajoules*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2510002901>
- Statistique Canada, 2023a. *Tableau 17-10-0009-01 Estimations de la population, trimestrielles*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=1710000901>
- Statistique Canada, 2023b. *Tableau 25-10-0030-01 Disponibilité et écoulement d'énergie primaire et secondaire en unités naturelles*. <https://www150.statcan.gc.ca/t1/tbl1/fr/tv.action?pid=2510003001>
- Wanna, C, 2023. Want People to Use Less Water? Tell Them It's Going to Cost More, *Bloomberg*, 2 février 2023, <https://www.bloomberg.com/news/articles/2023-02-02/want-people-to-use-less-water-tell-them-it-s-going-to-cost-more#xj4y7vzkg>
- Whitmore J. et Pineau P.-O., 2023. *État de l'énergie au Québec 2023*, Montréal : Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal.
- Whitmore, J., Pineau, P.-O., Audette, S., 2021. *Réglementation de l'énergie au Québec : quelles options pour accélérer la transition énergétique et la décarbonation ?*, Synthèse d'un atelier tenu les 10, 11 et 12 mars 2021, préparé pour le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, https://energie.hec.ca/wp-content/uploads/2021/09/RAPPORT_AtelierRE_web.pdf
- Whitmore, J., Pineau, P.-O., Harvey, J., 2019. *Productivité énergétique – Amorcer la décarbonisation en stimulant l'économie*, rapport préparé pour Transition énergétique Québec, Chaire de gestion du secteur de l'énergie, HEC Montréal, <https://energie.hec.ca/productiviteenergetique/>